



Complement de salaire non versé

Par **turtule74**, le **05/11/2007 à 10:50**

bonjour,
salariée d'une scm, je suis en arrêt maladie et depuis le 27 juillet la sécurité sociale me verse mes indemnités journalières de son côté mon employeur doit me verser un complément de salaire de 30% lequel est versé par les AG2R, cependant je n'ai toujours pas ce complément de salaire mon employeur me dit qu'il ne les a pas reçus des AG2R et les AG2R ne répondent pas aux salariés! quel recours ai-je? quel est le délai légal pour recevoir ce complément. je travaille chez des dentistes convention collectives des cabinets dentaires et je suis en arrêt pour une grossesse pathologique merci par avance de votre réponse.

Par **papa tango charly_old**, le **05/11/2007 à 19:59**

je n'y connais pas grand-chose, mais si les AG2R ne répondent pas aux salariés, c'est que vous n'avez pas de lien direct avec eux (par l'absurde et a contrario, ils auraient été tenus de vous répondre)...

en revanche, vous avez un lien de subordination évident avec votre employeur, en l'occurrence la SCM....

c'est donc à votre employeur de prendre ses responsabilités...

rappelez à votre employeur que la société civile est censément transparente, et que la responsabilité des associés peut être engagée, a minima, celle de son gérant.

je ne sais pas pourquoi, mais je suis persuadé que le discours changera...

Par **turtule74**, le **11/11/2007** à **18:33**

Merci de votre réponse